



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

calcul des pensions

Question écrite n° 84784

Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur le mode de calcul de la durée d'activité pour l'acquisition des droits à la retraite, et plus particulièrement sur le cumul de trimestres cotisés auprès de différentes caisses durant une même période. Concrètement, un fonctionnaire territorial qui aurait obtenu durant sa carrière 125 trimestres de cotisations auprès de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales et qui, en parallèle, a validé 25 trimestres de cotisations auprès du régime général, peut-il faire valoir une durée d'activité équivalente à 150 trimestres ? Il lui demande son avis sur cette possibilité de cumul.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84784

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 8074

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)